

COMMUNE DE STE MARGUERITE DE CARROUGES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures, sur la convocation et sous la présidence de M. PORTIER Jean-Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Sainte Marguerite de Carrouges.

Date de convocation : 05 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres présents : 07

Nombre de votants : 09

Présents : M. PORTIER Jean-Yves, Maire, Mmes PRODHOMME-LOUVEAU Fleur, DESSAINT Marie-Claire, M. CARPENTIER Pascal, MOREAU Pascal, TOULAIN Marcel, CHANTELOUP Alain,

Absent : M. VAUTIER Cyril

Absentes Excusées : Mmes MANTEL Marie-Christine ayant donné pouvoir à M. PORTIER Jean-Yves, DESFRIÈCHES Corinne ayant donné pouvoir à M. CARPENTIER Pascal, ROLLAND Patricia,

Ordre du Jour :

- Élection Secrétaire de Séance
- Approbation Procès-Verbal du 13 juin 2024
- RPQS 2023 - Approbation
- Candélabres (2) à commander à CDC du Pays Fertois et Bocage Carrougien
- Bail Logement 2 rue de la Forge
- Accord pour une prestation par auto-entrepreneur pour la partie espaces verts
- Informations :
 - Voirie
 - Église
 - TE 61
 - Syndicat d'Eau
 - Journée Citoyenne
- Questions Diverses

Élection Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire un (une) secrétaire de séance.

À l'unanimité, Mme DESSAINT Marie-Claire a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- logiciel informatique : devis à valider
- café associatif : installation d'un chauffage
- triptyque - église : délibération acceptant inscription et/ou classement aux Monuments Historiques

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cet ajout.

Approbation Procès-Verbal du 13 juin 2024

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2024 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Candélabres (2) à commander à CDC Pays Fertois & Bocage Carrougien

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prévoir la commande de deux candélabres qu'il faudra poser Route d'Écouché (un au lieudit "La Hubonde", un au carrefour de la Route du Ménéil Scelleur) auprès de la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien qui a la compétence voirie.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette commande.

Délibération 2024/028

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **DONNENT** leur accord à Monsieur le Maire pour passer une commande de deux candélabres qu'il faudra poser Route d'Écouché (un à "La Hubonde", un Route du Ménéil Scelleur) auprès de la CDC du Pays Fertois et Bocage Carrougien qui a la compétence voirie
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Bail Logement 2 rue de la Forge

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement situé au 2 rue de la Forge est libre.

Il est envisagé d'y installer les différentes associations de la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges.

Des travaux de rénovation dudit logement sont à prévoir et concernent :

- le rez-de-chaussée qui contient une grande salle pouvant accueillir des personnes pour organiser des ateliers divers et une petite cuisine
- l'étage : deux pièces dont une serait dédiée à l'atelier couture
- le WC situé au rez-de-chaussée devra être déplacé (3 marches pour y accéder)
- le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Une nouvelle association, qui reprendra les trois associations existantes "La Belle Équipe", "l'Atelier des Petites Mains" et "Le Café Associatif", sera créée.

Cette association sera la principale à utiliser le logement.

L'association "Ensemble pour la Restauration de l'Église de Sainte Marguerite de Carrouges" souhaite restée indépendante et demande à accéder également audit logement.

Un mécène propose le paiement immédiat à l'association de deux années de loyer.

La principale association prévoit de demander une aide (à concurrence de 42 000 € maximum) auprès de la CAF de l'Orne afin d'effectuer les travaux nécessaires.

La CAF de l'Orne indique que l'établissement pourrait être déclaré un Espace de Vie Sociale (EVS). Un EVS a vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Il concourt à la politique d'animation de la vie sociale des Caisses d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un bail soit établi avec lesdites associations.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour l'établissement de ce bail.

Délibération 2024/029

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **DONNENT** leur accord à Monsieur le Maire pour établir un bail de location du logement communal situé 2 rue de la Forge avec les différentes associations de la commune de Sainte Marguerite de Carrouges
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Accord pour une prestation par auto-entrepreneur pour la partie espaces verts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager de recourir à un auto-entrepreneur pour des prestations pour la partie espaces

verts ce qui libèrerait du temps à l'agent communal qui est actuellement en surcharge de travail.

Cette personne :

- serait en charge de la taille des arbres et arbustes
- pourrait être sollicité à hauteur d'une journée tous les quinze jours (en fonction des besoins de la commune).

A cet effet, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette prestation.

Délibération 2024/030

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **DONNENT** leur accord à Monsieur le Maire pour recourir à un auto-entrepreneur pour des prestations pour la partie espaces verts de la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Logiciel Informatique - Devis à Valider :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'actuel prestataire informatique a dénoncé le contrat en ce début d'année 2024.

Deux devis ont été sollicités auprès de deux prestataires informatiques, à savoir :

- Modularis
- Cosoluce.

La redevance annuelle s'élèverait à :

- Modularis 1 938 Euros T.T.C.
- Cosoluce 1 566 Euros T.T.C.

Différentes prestations sont proposées :

- Modularis :
 - Reprise des quatre dernières années
 - Comptabilité et Simulation Budget
 - Gestion des Emprunts
 - Gestion des Biens
 - Gestion des Payes et Indemnités
 - Absences Règlementaires

- Dématérialisation des Bulletins de Paies
- Élections
- Gestion État Civil
- Rapport Social Unique
- Regelib Modularis
- Cimetière
- Multi Facturation (si pour 1 an : gratuit)
- Population & Recensement
- Pack de mise en Œuvre : 650 €uros H.T. comprenant 7 demi-journées en webinaire pour formation et mise en place

- Cosoluce :
 - Reprise des 6 dernières années
 - Gestion Financière
 - Simulations et Éditions Budgétaires
 - Gestion et Suivi de la Dette
 - Inventaire et Amortissements
 - Gestion des Paies des Agents, Suivi des Dossiers de Carrière
 - Gestion des Élections
 - Gestion des Actes d'État Civil
 - Gestion des Cimetières
 - Facturations (Cantine, Garderie, AFR, OM, etc...)
 - Suivi des Dossiers et du Courrier
 - Tableau de Bord des Élus
 - Gestion des Plannings
 - Gestion des Imprimés Administratifs
 - Gestion des Contacts
 - Suivi des Assemblées Délibérantes – Préparation et Gestion post Séances
 - Pack offert jusqu'au 30 juin 2025
 - Installation à Distance, Frais de Mise en Place à Distance Liaison Automatisée DSN, Formation et Accompagnement à Distance (Forfait de 3 H 00), Données Récupération (Rapatriement et Traitement des données actuelles), Données Récupération des Données (Contrôles) : 1 520 € H.T.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix d'un prestataire informatique.

Délibération 2024/031

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **VALIDENT** le devis de Cosoluce en date du 07 août 2024
- **DONNENT** leur accord à Monsieur le Maire pour signer le contrat proposé par ce prestataire

- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

RPQS 2023 – Approbation :

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Délibération 2024/032

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Café Associatif – Installation d'un Chauffage :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prévoir l'installation d'un chauffage.

Monsieur le Maire suggère de poser un poêle à granulés.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette installation.

Délibération 2024/033

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **DONNENT** leur accord à Monsieur le Maire pour l'installation d'un poêle à granulés au sein du Café Associatif de la Commune de Sainte Marguerite
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Triptyque - Église :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que divers objets se trouvant au sein de l'église ont une grande valeur dont certains sont classés ou inscrits.

Le triptyque devrait en faire partie.

M. TAILLEFER, Conservateur des Monuments Historiques auprès de la DRAC, indique que ce triptyque pourrait mériter une protection au titre des monuments historiques (cette procédure peut prendre de 6 à 8 mois).

Le dossier pourrait être présenté à la prochaine Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CPA) qui se tiendra mi-octobre 2024.

La DRAC demande de soumettre au Conseil Municipal une délibération acceptant l'inscription au titre des monuments historiques du triptyque et, le cas échéant, le classement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette inscription et, le cas échéant, ce classement.

Délibération 2024/034 :

Après en avoir discuté et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter l'inscription du triptyque situé au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges
- **DÉCIDE** de solliciter le cas échéant le classement du triptyque situé au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Virement de Crédit :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la délibération N° 2024-014 du 11 avril 2024 portant sur la Fongibilité des Crédits, il a procédé au virement de crédit ci-dessous sur le Budget Principal de la Commune :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	20	2051	950,00 €	
Investissement	21	2135	-950,00 €	

afin de pouvoir procéder au paiement des factures émanant de la SARL A3 Web, qui concerne le futur site internet Mon Clocher.

Informations :

- Voirie :
 - Effacement des réseaux à "La Hubonde" : le chantier est fini. Les poteaux ne sont pas encore enlevés.
 - Voirie à "L'Être Blanchet" : le chantier n'est pas encore exécuté.
- Village d'Avenir : Une réunion est prévue le 2 octobre 2024 à Joué du Bois avec la cheffe de projet afin de poursuivre le dossier. Il est envisagé d'agrandir le Café Associatif et d'y mettre un kiosque. Le café fonctionne bien et il faut garder la dynamique. Concernant la salle communale, il est envisagé de casser le garage pour l'agrandir, de supprimer le poteau en posant un IPN et de retirer le faux-plafond de la première partie. Cette réunion permettrait d'élaborer un projet et il serait possible de demander une DETR au début de l'année 2025. Une licence 3 pourrait être demandée pour le Café Associatif après avoir fait suivre une formation à deux personnes afin de l'exploiter.
- Église : Monument aux morts : lors de la journée citoyenne du mois de mai 2024, du gravier blanc a été remis. Il sera probablement retiré car il flashe un peu trop et il sera remplacé par du gravier plus gris pour un coût d'environ 500 Euros (environ 1 tonne).
- TE 61 : Électricité "La Blanchardière" : une réunion de lancement de chantier est prévue le 26 septembre 2024. Les travaux devraient commencer dans la semaine qui suivra.
- Salle Communale : L'achat de chaises devient indispensable. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a trouvé un prestataire auprès duquel il serait possible de les commander. Il faudrait en prévoir 100. Le coût serait d'environ 2 660 Euros H.T. et il faudrait prévoir un chariot de rangement avec pour

un coût de 145 € H.T. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour ces achats. Il faudra également prévoir l'achat de verres. Ce projet est à l'étude.

- Journée Citoyenne : Il faudrait peut-être prévoir d'organiser une journée citoyenne pour aménager le logement communal. Aucune date n'est prévue pour le moment. La peinture pourrait être faite par l'agent communal.
- Site Internet : Il est presque prêt. A ce jour, nous avons la main dessus mais il n'est pas encore exploitable. Il faut demander les informations DNS à notre prestataire actuel afin de les communiquer à A3 Web.
- Camion : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le camion est en panne. L'embrayage est hors services. Le rapatriement sur Carrouges va coûter environ 360 euros. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour la réparation.
- Syndicat d'Eau : Beaucoup de problèmes ont été relevés : facturation, mise en place de mensualisation, adresses erronées. M. CHANTELOUP, Conseiller Municipal, remonte les réclamations auprès des services au fur et à mesure qu'il en est informé.

QUESTIONS DIVERSES

- SITCOM : Actuellement, des personnes se font passer pour des agents du SITCOM pour vendre des calendriers. Il faut être vigilant. Il s'agit d'une arnaque.
- SyMOA - Installation d'une passerelle : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une passerelle a été posée à "La Bissonnière" par le SyMOA.

Fin de séance : 22 H 15

Mme DESSAINT Marie-Claire
Secrétaire de Séance

M. PORTIER Jean-Yves
Maire